

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :

Opérateur	SFR	Arrdt	5^{ème}
Nom de site	SAINT HILAIRE	Numéro	7510000018
Adresse du site	29, rue Geoffroy Saint Hilaire	Hauteur	R+11 (31.35m)
Bailleur de l'immeuble	Paris habitat	Destination	Habitations
Type d'installation	Nouveau site 2G/3G/4G/5G et partage de la fréquence 2100Mhz (4G/5G)		
Complément d'info	6 antennes sur 3 azimuts Partage 2100MHz (4G/5G)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	/
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	21/02/2022
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+1 mois)	21/03/2022

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	L'opérateur prévoit d'installer une nouvelle antenne-relais sur le secteur pour permettre de disposer d'un réseau de qualité sur une zone jusqu'alors mal couverte et/ou permettre de continuer à téléphoner ou naviguer sur internet tout en évitant la saturation des réseaux, conformément à nos obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ajout de 3 antennes pour la fréquence 3500 MHz (5G) et ajout de 3 antennes 2G/3G/4G (fréquences, 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2100MHz, 2600MHz), orientées vers les azimuts 80°, 200° et 320° avec partage de la fréquence 2100MHz en 4G/5G		
Distance des ouvrants	Néant	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	2G/3G/4G/5G (2100): 80° < 5V/m - 200° < 5V/m - 320° < 5V/m 5G (3500) : 80° < 3V/m - 200° < 2V/m - 320° < 4V/m		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	2G/3G/4G/5G : 33.50m antennes à faisceau fixe 5G: 35m antennes à faisceau orientable		

Incidence visuelle

Description des antennes et intégration paysagère	Ce projet comprend : 3 nouvelles antennes panneaux fixes et 3 nouvelles antennes panneaux à faisceaux orientables activées en 5G (3500MHz) pour les mêmes azimuts.
Zone technique	Les modules techniques, de taille réduite et de couleur gris seront placés en toiture, invisibles depuis la rue.

Date :

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

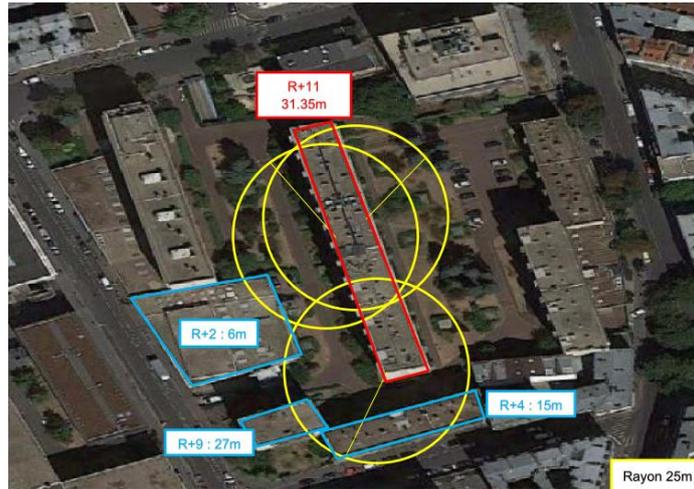
Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable <input type="checkbox"/>
	Défavorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Nom et type	Adresse	hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui /Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
AGEPS APHP DE PARIS	7 rue du fer à moulin 75005 paris	25m	oui	50 m	3.42 (V/m)
IRM JARDIN DES PLANTES	23 rue Geoffroy-Saint-Hilaire 75005 paris	27m	non	33 m	0.33 (V/m)
Groupe scolaire privé Sœur Rosalie	32 rue Geoffroy-Saint-Hilaire 75005 paris	15m	non	136 m	0.83 (V/m)
Censier-Crèche Collective	11 rue Censier 75005 Paris	13m	non	58 m	1.96 (V/m)

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G/5G (2100 MHz) - Faisceau fixe

❖ **Exposition par antennes à faisceau fixe**

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris entre 1 et 2 V/m

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	<i>Azimut 80°</i>	<i>Azimut 200°</i>	<i>Azimut 320°</i>
Niveau Maximal	<i>entre 4 et 5 V/m</i>	<i>entre 4 et 5 V/m</i>	<i>entre 4 et 5 V/m</i>
Hauteur	<i>25.5 m</i>	<i>24.5 m</i>	<i>27.5 m</i>

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

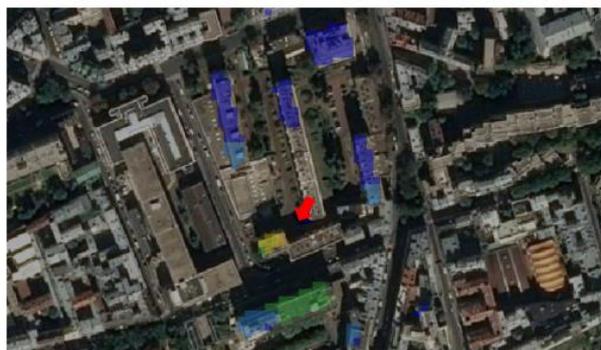
i. Azimut 80°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 80°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 25.5 m.



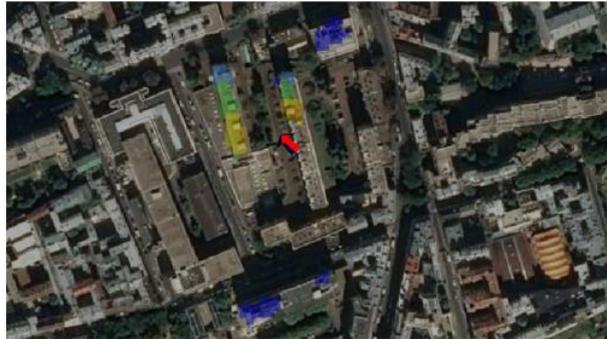
iii. Azimut 200°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 200°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 24.5 m.



v. **Azimut 320°: antennes fixes**

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 320°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 27.5 m .



Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G) - Faisceaux orientables

❖ **Exposition par antennes à faisceaux orientables**

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris entre 0 et 1 V/m .

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceaux orientables:

	Azimut 80°	Azimut 200°	Azimut 320°
Niveau Maximal	entre 2 et 3 V/m	entre 1 et 2 V/m	entre 3 et 4 V/m
Hauteur	26.5 m	28.5 m	29.5 m

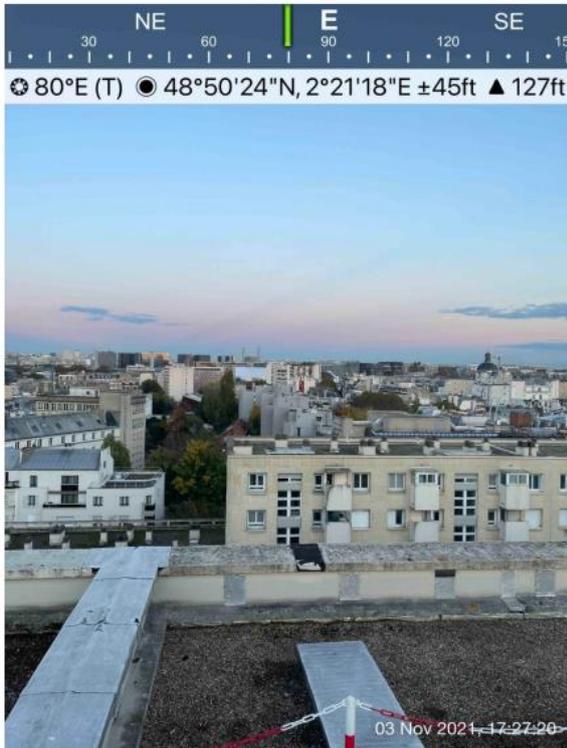
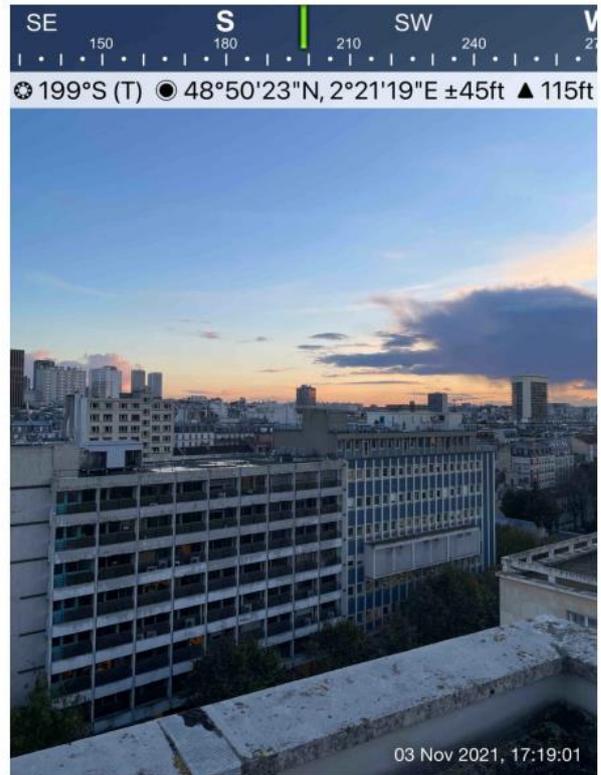
vi. **Azimut 320°: antennes à faisceau orientable**

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 320°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m . La hauteur correspondante est de 29.5 m .



SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Vue des Antennes Avant/Après

Avant travaux**Après travaux****AVEC MODIFICATION****Vue des Azimuts****Azimut 0 : 80°****Azimut 1 : 200°**

Azimet 2 :320°

